

## QUELQUES CONSEILS PRATIQUES POUR MONTER VOTRE PROJET *suite*

### Votre projet est-il réalisable ?

- Finançable : son coût estimé de réalisation doit être inférieur à 20 000 € HT
- Original : non prévu dans le programme de mandature
- Situé dans les équipements publics ou s'il se situe sur l'espace public, il doit être cohérent avec les obligations de la ville
- Anticipant les coûts de fonctionnement induits et indiquant d'éventuelles modalités de les couvrir sans surcoût pour la ville (gestion associative par exemple)
- Illustré avec des photos, visuels ou croquis, exemples comparatifs et illustrations venant d'autres villes par exemple
- Adaptable si sa mise en œuvre nécessite des ajustements techniques préconisés par les services municipaux

### Votre projet est-il d'intérêt général ?

Le projet peut dans la mesure du possible être :

- Construit collectivement en fédérant les porteurs de projets similaires. Plus un projet est co-construit, plus il présente d'atouts ! Il est toujours préférable de s'associer à un projet plutôt que d'en redéposer un similaire
- Mobilisateur en comptant de nombreux soutiens et commentaires
- Répondant à un besoin territorial en contribuant de façon active à l'amélioration de la ville, notamment au cadre de vie des habitants



# BUDGET PARTICIPATIF

Et vos idées pour Andilly prennent vie !



## LE GUIDE DES PORTEURS DE PROJET

Les habitants d'Andilly ont l'opportunité de co-construire et voter des projets pour leur commune.

**Qui peut participer ?** Tous les Andillois âgés de 16 ans et plus.

**Quel budget ?** L'enveloppe du budget participatif est de 20 000€ HT.

**Quels critères les projets doivent-ils respecter ?**

### > Être d'intérêt général

Ex : Installer une boîte à livres dans l'espace public 👍

~~-Créer une entreprise à but commercial-~~ 👎

### > Relever d'une dépense d'investissement

Ex : Installer des jeux pour enfants dans un parc 👍

~~-Créer un poste d'animateur (frais de fonctionnement)-~~ 👎

### > Relever de la compétence de la ville

Ex : Fleurir une rue 👍

~~-Modifier le trajet d'une ligne de bus-~~ 👎

Les projets doivent par ailleurs avoir un coût inférieur ou égal à la somme de 20 000€ HT et être suffisamment précis pour pouvoir être instruits.

La liste complète des critères de recevabilité est inscrite dans le règlement et cahier des charges du budget participatif (consultable sur le site de la ville ou directement en mairie).

## LES DIFFÉRENTES ÉTAPES

### Étape 1 : le retrait et dépôt des projets

**Quand ?** Du 3 mai au 6 septembre 2021 inclus

**Où ?** Sur le site Internet de la ville ou sur papier à retirer en mairie aux horaires habituels d'ouverture.

**Avec qui ?** Seul, en collectif ou en association. N'hésitez pas à en parler autour de vous, plus un projet est co-construit, plus il présente d'atouts !

**Comment ?** Un dossier de candidature est à compléter par le porteur de projet.

#### Besoin d'aide pour monter votre projet ?

*Vous pouvez poser vos questions et prendre rendez-vous avec les services de la ville en envoyant un mail à [secretariat@mairie-andilly.fr](mailto:secretariat@mairie-andilly.fr) ou en contactant directement la mairie aux horaires habituels d'ouverture au 01 34 16 46 36.*

### Étape 2 : l'analyse des projets

**Par qui ?** Les services de la ville analysent la recevabilité et la faisabilité des projets. Ces derniers seront étudiés d'un point de vue technique, financier et juridique. Si besoin, les porteurs de projets pourront être contactés pour retravailler leurs projets ou les fusionner avec d'autres avec leur accord. Après, cette étude minutieuse, le Comité de sélection se réunira pour déclarer les projets recevables qui seront soumis au vote des Andillois.

### Étape 3 : le vote

**Quand ?** Du 28 octobre au 11 novembre 2021

**Comment ?** Chaque Andillois de 16 ans au moins peut voter une fois, de manière dématérialisée sur le site Internet et l'application mobile ou en déposant un bulletin papier dans les principales structures municipales aux heures habituelles d'ouverture.

Les projets qui auront recueilli le plus de voix seront retenus, dans la limite de l'enveloppe allouée, puis ils seront intégrés au budget d'investissement 2021 de la ville d'Andilly.

### Étape 4 : la réalisation des projets lauréats

**Quand ?** La mise en place des projets débutera en novembre 2021.

**Comment ?** Les projets initiés par les porteurs de projet sont réalisés par la ville d'Andilly. La responsabilité de la mise en œuvre sera confiée aux services municipaux. Les porteurs seront étroitement associés à la réalisation technique de leurs projets.

## QUELQUES CONSEILS PRATIQUES POUR MONTER VOTRE PROJET

*Quelques conseils pour faire en sorte que votre idée devienne un projet et maximiser vos chances de le voir se concrétiser !*

### Votre projet est-il recevable ?

Vous devez vérifier que votre projet répond aux critères de recevabilité fixés par le règlement :

- S'il relève des compétences de la ville d'Andilly, et qu'il est d'intérêt général
- S'il concerne des dépenses d'investissement
- S'il est techniquement réalisable et qu'il peut démarrer dans sa réalisation concrète fin de l'année 2021
- S'il est adapté à une gestion ultérieure par les services municipaux et que les bénéfices générés par son usage ne peuvent pas être privatisés
- S'il est suffisamment précis pour pouvoir être estimé juridiquement, techniquement et financièrement
- Si son coût estimé de réalisation est inférieur ou égal à 20 000 € HT et que les frais de fonctionnement sont limités
- S'il ne comporte pas d'éléments de nature discriminatoire, diffamatoire ou contraire au principe de laïcité
- S'il n'est pas relatif à l'entretien normal et régulier de l'espace ou des équipements publics, et/ou qu'il n'est pas déjà en cours d'étude ou d'exécution
- S'il ne nécessite pas une acquisition de terrain ou d'un local

### Votre projet est-il suffisamment précis ?

Le projet doit être concret, décrivant précisément la réalisation attendue.

- Localisation : indiquer une adresse dans la mesure du possible
- Besoin identifié : faire un état des lieux précis et indiquer l'objectif poursuivi par votre idée
- Moyens d'action : proposer des modalités de mise en œuvre pour répondre aux besoins identifiés

Attention toutefois à ne pas tomber dans l'excès de précisions. Une proposition trop spécifique laisse peu de place à l'expertise technique ou à la proposition d'ajustement de la part des services de la ville.